

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal
du 01 décembre 2017
à 20h00

Présents : Mmes Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY.

MM. Frédéric BLANC - Jean-Pierre DEMARCHE - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER - Alex THOMAS - Régis VASSELET.

Absent ayant donné procuration: M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC.

Secrétaire de séance : Mme Séverine HENRY.

Approbation de la dernière réunion de Conseil Municipal du 11 octobre 2017

La lecture du compte rendu de la réunion du 11 octobre 2017 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Bois : contrat de travaux 2018 pour le débardage des grumes

L'Entreprise PETEY propose les tarifs suivants pour le débardage des grumes 2017/2018 :

- 8,00 € HT / m³ pour le débardage des grumes
- 62,00 € HT / heure pour le câblage.

Le prix pour le débardage des grumes est en légère augmentation par rapport à l'an dernier : +0,10 €. Le prix est inchangé pour l'heure de câblage.

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise PETEY pour le débardage des grumes,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget

Bois : contrat de travaux 2018 pour l'abattage

M. GOBERVILLE propose les tarifs suivants pour l'abattage 2018 :

- 13 € HT / m³ pour le façonnage des grumes
- 26 € HT / stère pour le façonnage des stères
- 30 € HT / heure pour l'abattage d'arbres
- 80 € HT / heure pour le câblage mécanique

Les prix sont identiques à ceux de l'an dernier. Généralement nous n'avons recours à M. GOBERVILLE que pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage.

Il est rappelé que la commune souhaite que M. GOBERVILLE se charge d'abattre les arbres dont le diamètre est supérieur à 40 cm pour des raisons de sécurité.

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'Entreprise **GOBERVILLE** pour le façonnage des grumes et éventuellement le câblage,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget

Bois : tarifs 2018 pour l'affouage

10 affouagistes se sont inscrits pour la prochaine saison. La quantité totale de bois sera répartie équitablement entre chacun.

Rappel des prix pratiqués en 2016 :

- Chêne : 9.00 € / stère
- Hêtre et charme : 10.50 € / stère
- Perches : 5.30 € / stère pour un diamètre supérieur à 8 cm

Pour info, voici le bilan de la coupe 2017 :

- Chêne : 2 stères
- Hêtre et charme : 159 stères
- Perches : 55 stères

Le bois façonné par les affouagistes en 2017 a rapporté 1 979 € au total.

A noter que la Commune a adhéré au label PEFC (certification durable des forêts).

Chaque année, les consignes de sécurité sont rappelées aux affouagistes par M. Salomon, garde forestier.

Proposition des prix en 2018.

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les tarifs appliqués aux affouagistes tels que proposés, soit 9 €/stère pour le chêne, 10.50 €/stère pour le hêtre et charme et 5.30 €/stère pour les perches dont le diamètre est supérieur à 8 cm.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ONF : assiette et destination des coupes 2018

L'ONF propose l'état d'assiette suivant pour 2018 :

- Parcelle 21 pour 40 m³ (amélioration à rotation longue)

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'état d'assiette proposé par l'ONF pour 2018
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

ONF : devis d'assistance 2017-2018

L'ONF propose comme chaque année son devis d'assistance pour la campagne de bois façonnés 2017-2018.

Le travail est estimé sur 40 m³, soit 160 € HT (192 € TTC).

Ayant entendu l'exposé de M. Frédéric BLANC, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le devis de l'ONF pour un montant de 160 € HT (192 € TTC)
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les documents s'y afférant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au prochain budget

Fixation du montant du loyer du logement communal

Des travaux ont été réalisés pour le logement appartenant à la Commune de Botans situé au 29 grande rue et situé au-dessus de l'ancienne classe d'école, la salle de bains a été refaite, ainsi que des plafonds et l'entrée du logement.

Le logement sera loué à partir du 1 janvier 2018. Il convient de fixer le montant du loyer. Mme Le Maire propose de fixer le loyer du logement Communal à 500 € /mois, soit une augmentation de 50 €/mois par rapport à l'ancien loyer et une caution également de 500 €.

Un contrat de location sera rédigé et un état des lieux devra être établi.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE le montant du loyer du logement communal à 500 €/mois hors charges.**

Projet d'extension et d'aménagement de la Mairie pour l'accessibilité aux personnes handicapées : demande subvention DETR.

Il convient de prendre une délibération spécifique pour prétendre à une subvention DETR 2018 pour le projet d'extension et d'aménagement de la Mairie pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Madame Le Maire précise que les travaux ne doivent pas être engagés avant que le dossier de subvention ne soit réputé complet, ce qui n'est pas le cas pour les frais d'études.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix « pour » et une abstention :

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la D.E.T.R. d'un montant de **34 506,99 €**
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à 106 503,06 € H.T. et 127 803,67€ TTC suivant devis
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit:

Dépenses prévisionnelles (H.T.) :	
Travaux Généraux	93 400,00 €
Frais d'études Architecte	10 800,00 €
Etude des sols	1 894,00 €
Publication	409,06 €
	106 503,06 €

Financements publics (H.T.) :		
Fonds propres ou emprunt	34 636,07 €	32,52%
Conseil Départemental – Partenariat en direction des communes 2017-2020	28 020,00 €	26,31%
FIPHP	9 340,00 €	8,77%
DETR	34 506,99 €	32,40%
	106 503,06 €	100,00%

- Période de réalisation de cette opération: avril à décembre 2018;
- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

Mise en conformité Sécurité Incendie pour la Salle Communale centre du village : demande subvention DETR

Mme Le maire présente le projet de Mise en conformité Sécurité Incendie pour la Salle Communale. Cette Salle Communale a vocation de réunion de convivialité pour les habitants de Botans, ainsi que d'être une salle annexe à la Mairie pour réunions en cas de besoin.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix « pour » et une abstention :

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la D.E.T.R. d'un montant de **6 739,70 €**;
- **ADOpte** l'opération qui s'élève à **16 849,24 € H.T.** et **20 219,09 € T.T.C.** suivant devis;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses Prévisionnelles (H.T.):	
Création l'issue de secours	9 500,00 €
Dépose du radiateur	105,00 €
Extincteur	104,24 €
Plafond et Porte coupe-feu	5 181,00 €
Electricité	1 959,00 €
TOTAL	16 849,24 €

Financements publics (H.T.):		
Fonds propres ou emprunt	10 109,54 €	60%
DETR	6 739,70 €	40%
TOTAL	16 849,24 €	100%

- Période de réalisation de cette opération: avril à juin 2018;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer les documents relatifs à ce projet.

Mise en Sécurité traversée du village - consultation d'un bureau d'études

Lors du Conseil Municipal du 23 juin 2017, le Conseil Municipal avait approuvé la consultation de bureaux d'études pour la préparation d'un projet d'aménagement de sécurité routière, La Municipalité souhaitant améliorer la circulation des véhicules sur la RD9 traversant le village.

3 bureaux d'études ont répondu à la consultation :

Cabinet Jean-Christophe CLERGET	Proposition : 2 600 € HT
B.E.J.	Proposition : 1 611 € HT
BEREST	Proposition : 4 700 € HT

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CHOISIT** le bureau d'études B.E.J pour réaliser l'étude d'un projet d'aménagement de sécurité routière.

Ouverture dominicale 2018 des commerces de vente automobiles

La Loi Macron (Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 – art 250) modifie en particulier l'Article L.3132-26 du Code du Travail, et donne au maire le pouvoir de déroger au principe de repos dominical dans la limite de 5

dimanches en 2018 pour les commerces de vente automobiles. La décision du Maire doit être prise par arrêté avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de BELFORT propose, pour 2018, les 5 dimanches suivants : 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre.

Les partenaires sociaux des unions départementales syndicales représentatives des salariés ainsi que les organisations patronales ont été consultés sur ces dates. Le commerce de vente automobile de BOTANS a également été informé.

Suite à ces échanges, Madame Le Maire retient les 5 dimanches proposés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de BELFORT.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le commerce de vente automobile de la commune de Botans à ouvrir 5 dimanches en 2018 aux dates suivantes : 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre.

Adhésion au Service des Gardes-Nature du Grand Belfort

Lors du Conseil Communautaire du 12 octobre 2017, Le Grand Belfort a entériné la création d'un service des Gardes Nature au Grand Belfort à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce service est ouvert aux communes membres ou extérieures à l'EPCI.

Mme Le Maire propose de signer l'adhésion de la Commune de Botans au service des Gardes Nature. La cotisation annuelle sera de 2 500 € pour la Commune de Botans

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer au service des Gardes-Nature du Grand Belfort à compter du 1er janvier 2018, aux conditions fixées par la convention d'adhésion, comprenant notamment la cotisation annuelle de 2 500 €,
- **ACCEPTE** l'évolution annuelle du tarif de cette participation, calculée selon la formule précisée dans la convention d'adhésion
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y afférant, et notamment la convention d'adhésion avec M. le Président du GRAND BELFORT.

Décision modificative 2- Amortissements - Annule et remplace la délibération 42-2017

En prévision :

- Des amortissements des frais d'études de l'ancien projet mairie (6 886,73 €),
La délibération précédente comportait une erreur : 6 876,94 € au lieu de 6 886,73 € qui correspond bien aux amortissements nécessaires cette année (6 667 € + 209,73 €).
- De missionner un maître d'œuvre pour l'étude et la réalisation du projet accessibilité mairie (environ 15 000 €),
- De missionner un bureau d'études pour l'étude de l'aménagement et la sécurisation de la voirie (environ 15 000 €),

BUDGET PRINCIPAL				
- SECTION D'INVESTISSEMENT				
	ARTICLES		DEPENSES	RECETTES
Compte 021	2152	Voirie	15 000,00 €	
Compte 023	2313	étude ADAP-Mairie	15 000,00 €	
Compte 021		Virement de la Section Fonctionnement		30 000,00 €

Chapitre 040	28031	Op d'ordre de transfert entre sections		6 677 €
Chapitre 040	28033	Op d'ordre de transfert entre sections		209,73 €
		TOTAL :	30 000,00 €	36 886,73 €
BUDGET PRINCIPAL				
- SECTION DE FONCTIONNEMENT				
			DEPENSES	RECETTES
Compte 023		Virement à la section Investissement	30 000,00 €	
Chapitre 042	6811	Dotations aux Amortissements	6 886,73 €	
		TOTAL :	36 886,73 €	0,00 €
* La Section de Fonctionnement est en suréquilibre de recettes				

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la décision modificative telle que proposée.

Inspection en matière de Santé et de Sécurité au Travail

Selon le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'autorité territoriale désigne, le ou les agents qui sont chargés d'assurer une fonction d'inspection en matière de Santé et de Sécurité au travail. Cette obligation est applicable à toutes les collectivités quel que soit son effectif et qu'elle ait ou non nommé un assistant de prévention.

Afin d'aider les collectivités à répondre à cette obligation, le Centre de Gestion de Belfort met à notre disposition un agent chargé de la mission d'inspection au sein de la commune de Botans. Cette mise à disposition est gratuite pour les collectivités adhérant au Centre de Gestion au titre de la cotisation additionnelle.

Madame le Maire propose de signer le protocole d'inspection avec le CDG 90.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole d'inspection avec le CDG90.

Réponse à Courrier du Président du Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux..

Madame le Maire présente l'objet d'un courrier adressé par le Président du Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux.

Dans celui-ci, il demande une participation financière de la commune de Botans afin d'aider à la restauration d'un tableau dont le devis est estimé à 2 070 €.

Cette participation consisterait à demander au Grand Belfort de débloquer 300 € sur notre « droit de tirage » de 15 000 € valable pour la durée du présent mandat, puis de la reverser par la suite au Syndicat.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 6 voix "CONTRE", 1 voix "POUR" et 2 abstentions :

- **REJETE** la demande d'aide à la restauration d'un tableau formulée par le Président du Syndicat de Gestion des Immeubles Intercommunaux..

Questions et informations diverses

Demandes de subventions non accordées aux Associations suivantes

- Association des accidentés de la vie
- AFMTELETHON

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

Urbanisme

- Un Permis pour le projet d'extension de la Mairie a été déposé.

Réunion d'information aux habitants de BOTANS – Participation Citoyenne

- Une réunion d'information aux habitants de BOTANS est programmée **jeudi 1 mars à 19 heures** à la Salle des Fêtes de BOTANS avec la Gendarmerie pour présenter ce qu'est la « Participation Citoyenne ».

Groupement d'énergie avec Territoire d'énergie

La Commune a adhéré à deux groupements d'énergie proposés par Territoire d'Energie:

Pour l'éclairage public: TOTAL a été retenu, le gain attendu sur une facture de 4481,71 € est de 386,10 € soit -9%

Pour le gaz alimentant la salle des fêtes et le Bâtiment 29 grande rue : GAZ de BORDEAUX a été retenu, le gain attendu sur une facture de 1499,00 € de 168,00 € soit -11,2%

Travaux de l'échangeur

Suite à un courrier du Président du Conseil du Département, Florian BOUQUET, une réunion est prévue lundi 4 décembre pour un constat de l'état de la rue des sources. La Municipalité a fait intervenir un huissier de justice pour constater la dégradation de la chaussée suite aux passages de camions. Les honoraires s'élèvent à 500 euros

Les Compte rendu des constats d'huissier n'ont toujours pas été transmis.

Une visite du chantier de l'échangeur est programmée le 7 décembre de 10 heures à 12 h.

Date de la Cérémonie des vœux du maire: dimanche 14 janvier 2018

RPI

Le syndicat du RPI va se réunir le 5 décembre 2017 pour avis du Conseil Syndical sur la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (retour à 4 jours ou maintien à 4,5 jours) pour la rentrée scolaire 2018.

Un système d'insonorisation a été commandé pour la salle de restauration.

SIEMPK

Le syndicat du SIEMPK va se réunir le 14 décembre 2017 pour avis du comité syndical sur la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (retour à 4 jours ou maintien à 4,5 jours) pour la rentrée scolaire 2018.

Des stores ont été posés dans toutes les classes de l'école.

Déneigement

Le Conseil Municipal a entériné pour le budget 2017 un achat d'une fraise à neige, un devis avait été demandé et s'élève à 1850 € HT. La commune a la possibilité d'avoir une fraise à neige d'occasion ayant

peu servie au prix de 500 €, cette fraise à neige a déjà été utilisée lors de la chute de neige du 1 décembre, tous les trottoirs du village ont pu être déneigés rapidement.

Salle des fêtes

La Société DUC&PRENEUF va intervenir à partir du 5 décembre 2017 pour réaliser l'entourage de la Salle des Fêtes.

Des devis sont en cours de demande pour changer le matériel vétuste de la cuisine (frigo, armoire..).

Fibre optique

Une camionnette passe dans tout le village pour relever les adresses des particuliers.

Sécurité village

Un double miroir va être installé pour la sortie de la rue de la Milleratte sur la rue de Dorans ainsi qu'un miroir simple au 2 rue de Dorans.

Un panneau STOP va être installé pour le croisement de la rue des sources et la rue de Froideval.

La séance est levée à 22h00

Fait à BOTANS, le 12 décembre 2017
Madame Le Maire,
Marie Laure FRIEZ

